



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-201

PUBLIÉ LE 9 JUIN 2017

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2017-06-07-005 - Arrêté portant délégation de signature au conciliateur fiscal
départemental et adjoints (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-06-07-005

Arrêté portant délégation de signature au conciliateur fiscal
départemental et adjoints



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94 Rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

**L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A , 408 et 410 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la décision du 07 Juin 2017 désignant : Madame Fabienne DEGORCE, conciliatrice fiscale départementale, Monsieur Bruno LHOMME, Madame Pascale VARIN, Madame Françoise BOST, Madame Carole CHEZE, Monsieur Eric DUNAS, Madame Marie-Françoise SAMUEL, Monsieur Bernard AMPEN, Madame Sylvie BEROUJON, Mme Sylvie BERTHON , Monsieur Christian THOMAS, Madame Christine TROUSSIER, Madame Annie FAVRE, Madame Sylvie GIRODDON-HOBY, Madame Josiane HUE, Monsieur Jean-Yves ROLAND et Madame Catherine VEGNI, conciliatrices et conciliateurs fiscaux départementaux adjoints.

Décide :

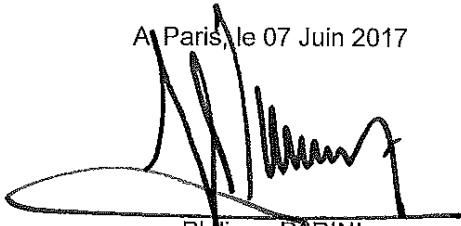
Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

- Madame Fabienne DEGORCE, administratrice des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Monsieur Bruno LHOMME, administrateur des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Pascale VARIN, administratrice des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Françoise BOST, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Carole CHEZE, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

- Monsieur Eric DUNAS, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Marie-Françoise SAMUEL, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Monsieur Bernard AMPEN, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Sylvie BEROUJON, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Sylvie BERTHON, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Monsieur Christian THOMAS, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Christine TROUSSIER, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Annie FAVRE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Sylvie GIRODON-HOBBY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Josiane HUE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Monsieur Jean-Yves ROLAND, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Madame Catherine VEGNI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 07 Juin 2017



Philippe PARINI